
MASTER mention **URBANISME, AMENAGEMENT**

M1 PREMIERE ANNEE

Responsable : Philippe Chaudoir

Mention du domaine « SCIENCES DES SOCIÉTÉS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT » DE L'UNIVERSITÉ LYON 2. Elle constitue un cursus d'études de second cycle en urbanisme et aménagement au sein de l'Université LUMIÈRE LYON 2, en associant, selon les mentions, d'autres établissements (IEP de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, INSA de Lyon, Université Lyon 3).

La première année de la mention URBANISME, AMÉNAGEMENT est conçue pour apporter les bases de la discipline et préparer aux spécialisations offertes en 2^{ème} année :

Spécialité Recherche « **Villes et Sociétés** »

Spécialité Professionnelle « **Urbanisme et Aménagement Urbain** »

Spécialisation Professionnelle « **Politiques urbaines : Gouvernance, Médiations, Gestion de la ville** »

En cas de succès à cette année de formation, il est délivré un diplôme de Maîtrise d'Aménagement, mention Etudes Urbaines

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Site Web : <http://sites.univ-lyon2.fr/iul> : renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques

Secrétariat : Madeleine Lyonnet, Institut d'Urbanisme de Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 LYON tél. 04 78 58 65 51, Fax 04 78 61 08 63, E-mail : madeleine.lyonnet@univ-lyon2.fr

Responsables :

Mention du Master
1^o année du Master

Franck Scherrer
Philippe Chaudoir

Franck.Scherrer@univ-lyon2.fr
Philippe.chaudoir@univ-lyon2.fr

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Pour les étudiants étrangers non résidents en France le 16 juin 2006

Pour les autres cas 1^{ère} session : 16 juin 2006 2^{ème} session : 8 septembre 2006

Examen des candidatures : Examen sur dossiers, et convocation éventuelle pour entretiens : 1^{ère} session : 27 et 28 juin, 4 juillet ; 2^{ème} session : 12 septembre

Résultats d'admission: 7 juillet et 13 septembre 2006

Rentrée : 18 septembre 2006

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La ville et l'aménagement sont des champs vastes et complexes qui se présentent dans des termes sans cesse renouvelés. Les transformations de l'espace au centre ou à la périphérie des villes, la formulation de stratégies et de politiques de développement des villes dans un contexte de plus en plus international, la gestion des quartiers dits sociaux ou celle de l'environnement, constituent autant de domaines importants qui nécessitent la mobilisation de compétences aussi bien de recherche que professionnelles très variées et pointues. La structure pédagogique proposée permet d'apporter les savoirs théoriques et les apprentissages professionnels nécessaires à la formation de professionnels reconnus sur le marché de l'emploi et à préparer aux métiers de la recherche.

ORGANISATION DU CURSUS DU MASTER

1^{ère} année de Mention/MASTER (bac +4) délivrance de la Maîtrise d'Aménagement, mention Etudes urbaines		
2^{ème} année de Mention- Master (bac + 5) Diplôme de Master <i>Spécialité Recherche Villes et sociétés</i>	2^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master <i>Spécialité Professionnelle « Urbanisme et Aménagement Urbain »</i>	2^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master <i>Spécialité Professionnelle « Politiques urbaines : Gouvernance, Médiations et Gestion de la ville »</i>

La 1^{ère} année de la Mention constitue un tronc commun destiné à donner les connaissances de base et techniques pour aborder le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. Ces connaissances requièrent, au préalable, la maîtrise d'une culture et de savoirs fondamentaux communs qui dépassent les approches strictement disciplinaires. La conception pédagogique proposée se veut ouverte, pratique et innovatrice dans la façon de poser et de traiter les questions.

Considérant que les étudiants pourront choisir au terme de la 1^{ère} année de la Mention entre les spécialités professionnelles ou de recherche, la formation fait aussi une part importante à l'initiation aux problématiques et aux méthodes de recherche.

Au terme de cette première année, il peut être délivré une Maîtrise intitulée Maîtrise d'Aménagement, mention Etudes Urbaines

Les Spécialités organisées en 2^{ème} année de la Mention du Master constituent autant des voies de spécialisation après le tronc commun.

A partir de savoirs communs, elles proposent des voies de spécialisation qui distinguent une formation à la recherche et deux formations à visée professionnelle qui partagent certains enseignements communs.

Le cursus de la mention « Urbanisme, Aménagement » du Master est organisé en 4 semestres, 1 et 2 correspondant à la première année, 3 et 4 aux spécialisations de 2^o année.

CONTENU DE LA PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

Objectifs : enseigner les bases et les éléments de la culture du champ

Les cours et les séminaires programmés du début octobre à fin janvier comprennent 3 UE à contenu disciplinaire :

- UE 1 : Approches disciplinaires fondamentales 10 crédits, 63 heures (CM)

- A.1 Culture et approches de l'urbanisme (21 h)
- A.2 Les dynamiques urbaines (21 h)
- A.3 Les nouvelles politiques urbaines (21 h)

- UE 2 : Champs disciplinaires 10 crédits, 63 heures (CM)

- A.4 Les enjeux de l'environnement dans l'aménagement (21 h)
- A.5 Les enjeux sociaux et les politiques sociales dans l'aménagement (21 h)
- A.6 Economie urbaine et territoriale (21 h)

- UE 3 : Approches pratiques et opératoires 10 crédits, 63 heures (CM)

- A.7 Les outils et les pratiques de l'aménagement opérationnel (21 h)
- A.8 Planification des transports et de l'aménagement (21 h)
- A.9 Approches comparatives de l'aménagement dans les pays étrangers (21 h)

SEMESTRE 2

Objectifs : Permettre aux étudiants de s'initier aux pratiques professionnelles ou de recherche et de préparer leur orientation de fin d'année.

- UE 4 : Enjeux et problématiques de la ville 10 crédits, 42 heures (TD)

- B.1 Enjeux et problématiques de la ville et de l'aménagement (21 h)
- B.2 Enjeux et problématiques des politiques urbaines (21 h)

- UE 5 : Préparation à la spécialisation. Méthodes 10 crédits, 42 heures (TD)

- B.3 Atelier de méthode et de techniques (entre stage et mémoire) (42 h)

- UE 6 : Préparation à la spécialisation. Outils 10 crédits, 51 heures.

- B.4 Initiation aux représentations graphiques et infographiques (30 h)
- B.5 Langue étrangère appliquée à l'aménagement (21 h)

Total des enseignements : 60 crédits, soit 324 heures

Selon leur motivation et éventuellement en prévision de leur future spécialisation, les étudiants peuvent choisir d'effectuer une des deux modalités suivantes :

LE STAGE PROFESSIONNEL

Il consiste à placer l'étudiant en situation professionnelle dans un organisme d'accueil (collectivité locale, agence d'urbanisme, société d'aménagement, etc....) pour une durée minimum de 3 mois. Il est programmé de février à fin avril. Il est organisé dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il comporte obligatoirement un sujet précis, choisi en fonction du champ de spécialisation de l'étudiant. L'étudiant est encadré par un enseignant de la formation et par un correspondant au sein de l'organisme d'accueil.

Chaque étudiant réalise un mémoire personnel entre le mois de mai et la fin du mois d'août. Sous la responsabilité d'un enseignant, le mémoire traite d'un thème en lien avec le sujet du stage effectué mais apportant une vision distanciée et critique du sujet. La soutenance du mémoire a lieu devant un jury composé d'enseignants de la formation et éventuellement de professionnels compétents sur le sujet. La note obtenue permet de valider l'Unité d'Enseignement (UE5)

LE STAGE EN EQUIPE DE RECHERCHE

Effectué au sein d'une équipe de recherche, il propose aux étudiants de suivre les séminaires de l'équipe de recherche et ceux organisés par les enseignants chercheurs de la formation. Il permet un premier apprentissage de la recherche sur un sujet encadré par un tuteur enseignant ou chercheur. Il débouche sur la rédaction d'un mémoire de recherche. La note obtenue permet de valider l'Unité d'Enseignement (UE5)

CONDITIONS D'ACCES

❖ ACCÈS en 1^{ère} année de MASTER (Mention Aménagement, Urbanisme)

- Le Master est accessible aux étudiants issus de la licence d'Aménagement de l'Université Lyon 2, et aux étudiants qui présentent un diplôme de niveau Bac + 3 (licence) ou titres reconnus comme équivalents, dans les domaines ayant un rapport avec une des disciplines constitutives de l'urbanisme et de l'aménagement. Il s'agit en particulier :

- *des licences de Sciences Sociales et humaines (Géographie, Économie, Études Urbaines, Aménagement, Sociologie, Information et Communication, Histoire, Histoire de l'Art, Droit, AES, Tourisme), de Sciences et Techniques d'aménagement*
- *des diplômes d'IUP et de MST en aménagement et en urbanisme, ainsi que dans des domaines connexes*
- *des diplômes d'IEP, d'architecture, d'ingénieurs de niveau équivalent n'ayant pas de spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement*
- *de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Conseil Scientifique de l'Université*

Si les publics visés sont essentiellement des étudiants en formation initiale, le Master peut également recruter des personnes en formation continue ou en reprise d'étude.

- **Validation des acquis professionnels** (application du décret du 23 août 1985 et de la loi du 20 juillet 1992).

Le bénéfice de l'admission peut être étendu aux professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle reste soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.

- **Modalités d'inscription**

Pour les étudiants qui souhaitent entrer directement en 1^{ère} année du MASTER, l'accès se fait sur la base de l'examen des dossiers de candidature et des lettres de motivation, complétés éventuellement par un entretien.

En fonction des acquis antérieurs et du profil de chaque étudiant, le Conseil de Formation lui propose un contrat pédagogique adapté à son cas. Il peut exiger que l'étudiant suive tout ou partie de l'année préparatoire.

Les candidats étrangers, pour être acceptés, doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral.

- **Capacité d'accueil**

Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement. Ils sont aussi par le souhait d'offrir à tous les étudiants recrutés en 1^{ère} année la possibilité de poursuivre en 2^{ème} année. **Ils ne peuvent être supérieurs à 45 étudiants.**

PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

A.1 Culture et approches de l'urbanisme (21 h)

Enseignant : *Viviane CLAUDE* (IUL)

- Contenu : Retracer l'émergence des courants de pensée et les conceptions de l'urbanisme jusqu'à l'époque contemporaine pour donner les bases culturelles, historiques et théoriques nécessaires pour la compréhension et l'analyse des formes urbaines. Sensibiliser les étudiants aux approches sensibles de l'espace urbain.
- Modalités pédagogiques : cours magistral
- Validation : examen final

A. 2 Les dynamiques urbaines (21 h)

Enseignant : *Paul BOINO* (IUL)

- Contenu : Analyse des dynamiques d'évolution et de recomposition des espaces urbanisés. Nouvelles centralités, processus de péri-urbanisation. Recompositions des fonctions économiques et des espaces sociaux. Nouvelles organisations dans la gestion territoriale des espaces urbanisés.
- Modalités pédagogiques : cours et TD
- Validation : examen final

A.3 Les nouvelles politiques urbaines en France (21 h)

Enseignants : *Franck SCHERRER* (IUL)

- Contenu : A partir d'une double investigation dans l'histoire de l'urbanisme, interpréter, relativiser, situer plus clairement les enjeux actuels ou structurels des modifications qui se dessinent dans le champ des politiques urbaines aujourd'hui
- Modalités pédagogiques : cours magistral

A.4 Problématiques de l'environnement (21 h)

Enseignant : *Claire COMBE* (IUL)

- Contenu : Présenter et analyser les enjeux de l'environnement dans les milieux aménagés et urbanisés. La prise en compte des risques naturels et industriels dans la planification et l'aménagement. Analyser les dispositifs et les documents de planification et les dispositifs de protection, les actions en faveur de la protection de l'environnement. Les modes d'action de l'intervention publique au regard des enjeux sociaux, économiques et citoyens.
- Modalités pédagogiques : cours et TD
- Validation : examen final ou dossier

A.5 Les enjeux sociaux et les politiques sociales dans l'aménagement (21 h)

Enseignant : *Philippe CHAUDOIR* (IUL)

- Contenu : Approches sociologiques et anthropologique de la ville. L'objectif du cours est de donner les clés de lecture et d'interprétation des dimensions et des dynamiques sociales de la ville. Il précise les concepts, les méthodes et les outils de l'analyse sociologique.
- Modalités pédagogiques : cours
- Validation : dossier.

A.6 Economie urbaine et territoriale (21 h)

Enseignant : *Roelof VERHAGE* (IUL)

- Contenu : Nature et rôle économique de la ville comme acteur économique .Le fonctionnement de l'économie urbaine. Les politiques économiques urbaines : les interventions, les dispositifs sur l'économie urbaine et les territoires.
- Modalités pédagogiques : cours magistral.
- Validation : devoir sur table, exposés des étudiants
- Validation : devoir sur table

A.7 Les outils de l'aménagement opérationnel (21 h)

Enseignant : *J.C. CASTEL*

- Contenu : Présentation des différents modes d'intervention et des outils de l'urbanisme opérationnel, dans la perspective de leur mise en oeuvre. De la planification (lois d'urbanisme) à l'aménagement (procédures juridiques et pratiques), en prenant en compte les outils de financement et d'intervention foncière.
- Modalités pédagogiques : cours
- Validation : devoir sur table

A.8 Planification des transports et de l'aménagement (21 h)

- Enseignant : *Bruno FAIVRE D'ARCIER* (Un. Lyon 2 - LET)

- Contenu : analyse de la question des déplacements urbains dans la ville. Réseaux, flux, politiques des transports en commun, de gestion du trafic automobile et du stationnement. La prise en compte des déplacements dans la planification urbaine. Le cours insiste sur les rapports entre les déplacements urbains et les modes d'urbanisation, sur la gestion des déplacements dans la ville.
- Modalités pédagogiques : cours
- Validation : devoir sur table

A.9 Approches comparatives de l'aménagement dans les pays étrangers (21 h)

Enseignants : *ROELOF VERHAGE* (IUL) et intervenants étrangers

- Contenu : Analyser les politiques et les dispositifs en matière d'urbanisme et d'aménagement dans des pays étrangers, afin de mettre en évidence la diversité des conceptions, des enjeux, des organisations et des modes de faire dans ces pays. L'accent est mis sur la diversité des contextes institutionnels et d'acteurs qui régissent l'aménagement urbain. Sont présentées les politiques d'aménagement, la planification territoriale, les questions foncières et immobilières, les modes d'intervention dans l'aménagement
- Modalités pédagogiques : séminaire et exposés des étudiants
 - Validation : dossier

B.1 Problématiques appliquées à la ville et à l'aménagement (21 h)

Enseignants : *Ph. CHAUDOIR* (IUL)

- Contenu : l'enseignement vise à développer une initiation aux approches problématiques des questions de recherche qui sont en rapport avec les enjeux de la ville et de l'aménagement. Il développe ces problématiques à propos des thèmes majeurs et présente la construction d'approches de recherche. Il propose également une découverte des démarches d'analyse et des problématiques à travers les ouvrages de référence s et les travaux de recherche.
- Modalités pédagogiques : cours et exposés
- Validation : dossiers

B.2 Enjeux et problématiques des politiques urbaines (21 h)

Enseignants : *Franck SCHERRER* (IUL)

- Contenu : l'enseignement présente les enjeux des politiques urbaines et les notions essentielles qu'elles mettent en oeuvre. Il vise à donner une lecture problématique des politiques publiques qui s'appliquent à la ville et propose la construction de démarches de recherche. Il propose également une découverte de ces approches à travers les ouvrages de références.
- Modalités pédagogiques : cours et exposés
- Validation : dossiers

B.3 Atelier de méthode et de techniques (entre stage et mémoire) (42 h)

Enseignants : *V. CLAUDE* (IUL), *F. SCHERRER* (IUL)

L'atelier de méthode est destiné à encadrer un **stage** professionnel ou en équipe de recherche d'une durée de 3 mois (février-avril) et en valoriser les acquis. Le stage permet une première expérience pratique. L'atelier est destiné à apporter une aide à l'élaboration d'un **mémoire** en liaison avec le sujet du stage. Ce travail peut préfigurer, soit une orientation en termes de recherche, soit une orientation professionnelle.

- Contenu : A partir des sujets de recherche ou des stages professionnels des étudiants, il s'agit d'abord de leur apporter une aide méthodologique pour revenir sur les acquis des stages et les valoriser. Il s'agit ensuite de les aider à développer leur démarche d'investigation de terrain, à élaborer une analyse et une méthodologie ; de leur apporter les méthodes d'élaboration et de rédaction de leur mémoire.
- Modalités pédagogiques : cours, TD, exposés
- Validation : notation du mémoire

Option 1 L'atelier de méthode est destiné à encadrer un **stage** professionnel d'une durée de 3 mois (février-avril) et à en valoriser les acquis. Ce stage permet une première expérience pratique. Encadrement de l'élaboration d'un **mémoire** de stage qui préfigure une orientation professionnelle.

Option 2 L'atelier de méthode est destiné à encadrer un **stage** en équipe de recherche d'une durée de 3 mois (février-avril) et à en valoriser les acquis. Encadrement de l'élaboration d'un **mémoire** de recherche en liaison avec le sujet du stage qui préfigure une orientation de recherche.

B.4 Initiation aux représentations graphiques et infographiques (30 h)

Enseignant : *Claire COMBE* (IUL)

- Contenu : L'utilisation des outils de cartographie, informatiques et d'infographie pour le traitement des données dans les démarches appliquées à l'aménagement
- Modalités pédagogiques : TD
- Validation : dossiers

B.5 Langue étrangère appliquée à l'aménagement (21 h)

Enseignant : *Roelof VERHAGE* (IUL)

- Contenu : Apporter les éléments de vocabulaire technique dans le domaine de l'aménagement. Développer la capacité des étudiants à intervenir et à exposer un sujet en langue étrangère.
- Modalités pédagogiques : TD et exposés
- Validation : Cf. A9